



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2024

Délibération n°11

Date de convocation
08.11.2024

Date d'affichage
12.11.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

Objet : Avenant au règlement de fonctionnement de la halte-jeux Les Lutins

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – Mme F. SAVY par M. C. GHIS – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par M. E. ALAMAMY – Mme KD. ILLMANN par Mme H. KIRCALI – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 077-217701226-20241118-DEL_18NOV24__11-DE



Madame Laure MASSE a été élue secrétaire de séance.

Madame Maryline GEORGET, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La halte-jeux Les Lutins est une structure collective proposant un accueil régulier, occasionnel, ponctuel, exceptionnel ou d'urgence.

L'offre de service actuelle doit être adaptée aux besoins des familles dans la limite des places disponibles. Dans ce cadre, l'âge limite d'accueil à partir de 18 mois peut mettre en difficulté certains parents, sachant qu'un enfant peut acquérir la marche avant ses 18 mois.

De plus, à la suite de la visite de la halte-jeux organisée le 14 mai 2024 en collaboration avec les services techniques et la conseillère départementale experte du Service Accueil du jeune enfant et de la parentalité, le nombre de places agréées à la journée est de 24.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter l'avenant au règlement de fonctionnement de la halte jeux Les Lutins

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis favorable de fonctionnement du 09/09/2022 du Président du Conseil départemental de Seine et Marne,

VU la délibération n°5 du 23 janvier 2023 adoptant les règlements de fonctionnement des crèches collectives, de la crèche familiale et de la halte-jeux,

VU l'avis de la commission Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le règlement de fonctionnement en cours de la halte-jeux Les Lutins,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE le règlement de fonctionnement de la halte-jeux Les Lutins.

DIT que cette modification sera annexée par voie d'avenant au règlement de fonctionnement en vigueur de la structure.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette modification.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 18 novembre 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Laure MASSE

Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 077-217701226-20241118-DEL_18NOV24__11-DE